

Bordeaux le 3 décembre 2015

Le directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde

à

M
Professeur des écoles

Service mutualisé paye
Départements de la Gironde,
des Landes, de la Dordogne, du
Lot et Garonne et des Pyrénées
Atlantiques

Division des
Ressources
Humaines
DRH 2 – 24

Affaire suivie par :

Thomas POCARD : A...DUM

Maeva GONCALVES : DUN..MAR

Manuela BABEF : MAR...Z

30, cours de Luze
BP 919
33060 Bordeaux-Cedex

Objet : RAPPEL - contrôle des conditions de versement du supplément familial de traitement année scolaire 2015-2016

Les éléments relatifs au maintien du SFT sont soumis annuellement à un certain nombre de contrôles concernant notamment la situation familiale, la charge des enfants, la production d'un certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans, la non-perception d'un avantage de même nature par le conjoint.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir compléter les imprimés joints et les retourner, par voie postale, dûment complétés accompagnés des pièces justificatives nécessaires à l'examen de votre situation **au plus tard le 04 JANVIER 2016**.

Je tiens à porter à votre connaissance qu'à défaut de réception des documents à cette date, le versement du SFT sera suspendu **dès le 1^{er} février 2016**.

Je vous rappelle que toute modification dans votre situation familiale ou dans l'activité professionnelle de votre conjoint susceptible de modifier les conditions d'attribution du SFT doit m'être signalée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur académique
le secrétaire général
par délégation



François COUX

Dominique GRATIANETTE